

DEVOIR DE SYNTHÈSE			
ECUE : Introduction à la Fiscalité		Classe(s) : L1AA-L1MK	
Enseignants : Mme J. LIMAME, Mme I. YEDES, Mme H. REJEB, M. N. KESRAOUI		Documents autorisés : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
Date : 06/2013	Durée : 1h30mn	Nombre de pages : 2	Calculatrice autorisée : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Exercice 1 : Taxe sur la Valeur Ajoutée (7 points)

Une entreprise commerciale, assujettie totale à la TVA au taux de 18%, a effectué au cours du mois d'avril 2013 les opérations suivantes :

01/04 : Livraison de marchandises, facture HTVA : 25000^D, Remise 15%, le client verse 10000^D à la réception et le reste par acceptation d'une traite à 60 jours.

04/04 : Réception de marchandises, facture TTC : 3127^D.

08/04 : Vente au ministère de l'intérieur de marchandises pour une valeur de 5000^DHTVA paiement 40% au comptant et le reste dans 3 mois. Le ministère a prélevé la retenue à la source conformément à la législation.

15/04 : Vente à un client tunisien installé en France pour un montant de 30000^DHTVA.

20/04 : Importation de marchandises soumises à la TVA : valeur en douane 10000^D et droits de douane : 3000^D.

25/04 : Livraison de 8000^D HTVA de marchandises à une entreprise non assujettie à la TVA.

29/04 : Cession d'une machine au prix de 80000^D. Cette machine a été acquise en juin 2010 pour une valeur de 45000^D HTVA 18%.

Travail à faire :

- Liquider la TVA du mois d'avril 2013, sachant que le crédit de TVA du mois de mars 2013 est de 4000^D. (6 points)
- Quelle est la date limite de dépôt de la déclaration de TVA. (1 point).

Exercice 2 : Impôt sur les Sociétés (13 points)

La société NBL est une société anonyme. Elle est partiellement exportatrice. En 2012, son chiffre d'affaires HTVA 18% s'est élevé à 5 000 000^D dont 30% à l'exportation.

Son résultat comptable avant impôt de l'exercice 2012 s'élève à 800 000^D, il a été déterminé compte tenu des éléments suivants :

- 1) Amendes pour infraction au code de la route : 250^D.
- 2) Taxes de voyages d'affaires effectués par le PDG à l'étranger : 300^D.
- 3) Une voiture de tourisme d'une puissance fiscale de 10 CV a donné lieu aux charges suivantes :
 - Dotation aux amortissements : 10000^D
 - Vignette : 320^D
 - Entretien et réparation : 800^D
 - Carburant : 1200^D
- 4) Le PDG de la société a organisé un dîner dans un restaurant pour sa famille pour fêter la réussite de son fils au baccalauréat. Montant de la facture : 280^D.
- 5) La société met à la disposition de ses employés un minibus, d'une puissance fiscale de 12 CV, pour leur transport. La charge annuelle (entretien, amortissement et vignette) se rattachant à ce minibus est de 15000^D.
- 6) La société a reçu des dividendes d'une société de capitaux d'une valeur de 25000^D.
- 7) La société a cédé 5000 actions A cotées en bourse acquises en 2009 à 15^D et cédées à 18^D.

Travail à faire :

1. Déterminer le résultat imposable de la société NBL pour l'exercice 2012. (7 points)
2. Déterminer le montant de l'IS dû en 2012 compte tenu du minimum d'impôt.
(Taux de l'IS = 30%) (2,5 points)
3. Sachant que le résultat imposable au titre de l'année 2011 est de 210 500^D, calculer le montant d'un acompte provisionnel dû en 2012. (1,5 points)
4. Sachant que :
 - la société dispose d'un certificat de retenue à la source (non imputée sur les
 - acomptes provisionnels) de 8200^D,
 - la date de l'Assemblée générale ordinaire est le 10 février 2013

Calculer le montant de l'IS à payer ou du crédit d'impôt à reporter tout en précisant la date limite du dépôt de la déclaration de l'IS de l'année 2012 ainsi que son caractère (provisoire ou définitif). (2 points).

Bonne chance